



Conseil communautaire du jeudi 20 juin 2024 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **14 juin 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **50**
Nombre de conseillers présents : **42**
Nombre de conseillers absents : **8**
Dont suppléés : **0**
Dont pouvoirs : **2**
Nombre de votants : **44**

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 04 avril 2024**
2. **Nomination d'un secrétaire de séance**
3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
4. **Présentation du projet « Les Promeneurs du Net »**
5. **Election d'un(e) délégué(e) au sein du Syndicat Mixte d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'Is sur Tille**
6. **Attribution marché de produits d'entretien**
7. **ZAE Bocanon : Convention de commercialisation des parcelles ZM n°446, ZM n°459 et ZM n°460 situées 72 Grande Rue à Mirebeau**
8. **ZAE le Gourmerault : clôture du budget annexe au 31 décembre 2023**
9. **Modification de la carte des emplois**
10. **Protection sociale complémentaire**
11. **Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**
12. **Avis sur le projet d'implantation de 7 éoliennes sur la commune de Véronnes**
13. **Office de tourisme : fixation des prix d'objets mis en vente**
14. **Information sur la trésorerie**
15. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Cyril BELLANT - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Jérôme SOUILLOT - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Denis JACQUOT - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU

Étaient absents : Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON - Robert ROBLOT

Ont donné pouvoir : Denis JACQUOT pouvoir à Didier LENOIR - Patrick MOREAU pouvoir à Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE

Suppléants présents : /

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

Présentation des services de la MILO : Anthony BONNEVIE, directeur et Ophélie LEMPEREUR, conseillère, présentent les services de la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon sur le territoire de la Communauté de Communes.

C.CHARLOT souligne l'augmentation de la fréquentation depuis l'arrivée d'Ophélie LEMPEREUR qui réalise des accompagnements collectifs et individuels. Il remercie la Mission Locale pour le travail effectué.

Nos Actus n°13 : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 13^{ème} lettre d'information à destination des habitants.

Retour sur le cyclo-champêtre : Le Président indique que 170 personnes sur 285 inscrits ont participé à cet évènement le 2 juin dernier.

Vers un PLUi : Le Président rappelle que plusieurs réunions dédiées ont été organisées pour communiquer autour de la « loi ZAN », de la garantie rurale, des documents d'urbanisme et notamment du PLUi (Conseil communautaire, soirée thématique et 2 conférences des maires dont celle du 13 juin). Toutes les informations utiles ont été données sur cet outil de planification. Une réflexion a été engagée au niveau du PETR avec des retours favorables de communes de la Communauté de Communes Cap Val de Saône.

Aux vues des éclaircissements, le Président souhaite connaître les communes qui seraient favorables au passage en PLUi afin de travailler, ou non, sur la suite à donner à ce dossier.

M. MAROTEL indique avoir apprécié l'exercice pratique mené lors de la conférence des maires. En tant que Maire d'une petite commune, il estime que le PLUi offre la souplesse pour prendre en compte la spécificité de chaque commune avec un financement conséquent, qui est un gain pour les petites communes. Il rappelle qu'un POSS intercommunal avait été réalisé sur l'ex Mirebellois avec une réflexion commune et une vision partagée du territoire entre toutes les collectivités.

L. THOMAS indique qu'un retour d'expérience sur l'élaboration d'un PLUI rural pourrait être intéressante. La mise en œuvre d'un PLUi devra être budgétisée, des subventions existent actuellement, sachant que ce document deviendra à court terme obligatoire, sans certitude sur le maintien des financements.

N. GAVOILLE indique que poursuivre le travail sur le PLUi apportera un éclairage.

B. PETIT souligne qu'il n'est pas possible de s'engager sans consulter les conseils municipaux.

N. TASSIN estime que la réflexion n'est pas assez mûre pour se positionner.

R. de BRETTEVILLE souligne le nombre important de participants à la conférence des maires qui a permis d'apporter des éléments de réponse, il faut continuer à faire des ateliers sur ce thème.

H. de ST SEINE renouvelle le souhait d'avoir la carte de l'armature urbaine pour chaque commune.

Information sur le projet de Pôle scolaire Arceau-Beire-Viévgne : Le Président indique qu'après la sélection de l'architecte, la question du financement du projet se pose aujourd'hui :

➤ Total des dépenses : 10 753 899,59 € HT

➤ Financements :

☐ Etat : 2 100 000 €

☐ Région :

✓ TEA : 400 000 €

✓ Leader : 150 000 €

☐ Conseil départemental : 1 000 000 €

☐ CAF : 350 000 €

☐ CCMF (20%) : 2 150 779,92 €

A ce jour, il reste donc 4 603 119,67 € à financer

Le Président précise qu'un rendez-vous avec le Préfet est prévu la semaine prochaine, la DETR n'a jamais financé de projet de cette envergure jusqu'à présent, des subventions pluriannuelles seraient une solution. Il souligne que la rénovation des 2 écoles serait plus coûteuse et moins écologique mais davantage financée. Le contexte national a également bloqué la poursuite des réunions et des négociations avec les financeurs.

H. de ST SEINE demande si cela un impact sur le planning de réalisation du projet initialement prévu.

Le Président indique que pour l'instant cela ne décale pas le planning.

Ecole des 3 Arts : Le Président excuse l'absence de V. MEUNIER dont la maman est décédée ce jour. Il détaille les manifestations à venir de l'Ecole des 3 Arts ainsi que les dates et lieux des permanences d'inscriptions pour la prochaine rentrée de septembre 2024.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 04 avril 2024

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 04 avril 2024.

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Piscine intercommunale : arrêtés de nomination des régisseurs pour la saison 2024.
- Contentieux : requête en référé-provision de la société WOLF dans le cadre du marché de travaux du gymnase à Fontaine-Française, pour modification de la clause de révision des prix du marché.

4. Présentation du projet « Les Promeneurs du Net »

Isabelle LAJOUX et Noémie MATHIOT, responsable du secteur jeunes, présentent le dispositif « Les Promeneurs du Net ».

Interventions :

N. GAVOILLE souligne l'importance de diffuser les informations sur ce dispositif pour le faire connaître largement.

N. MATHIOT précise qu'il est possible de mettre en place des temps dédiés dans les communes.

L. BOISSEROLLES propose la diffusion d'un flyer avec les coordonnées utiles.

N. MATHIOT indique que cela est prévu pour cette année.

Le Président précise qu'un article dans la Lettre d'Actualité de la Communauté de Communes pourra aussi être dédié à ce sujet.

5. Election d'un(e) délégué(e) au sein du Syndicat Mixte d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'Is sur Tille

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is sur Tille par un vote à main levée,

DECIDE de proclamer Monsieur Hervé LE GOUZ de SAINT SEINE, déléguée titulaire au sein du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is sur Tille,

DECIDE de proclamer Monsieur Roland de BRETTEVILLE, délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is sur Tille.

6. Attribution marché de produits d'entretien

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché de produits d'entretien et d'hygiène à l'entreprise PLG pour chacun des 4 lots composant le marché.

AUTORISE le Président à signer le marché susmentionné ainsi que toutes les pièces afférentes.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

7. ZAE Bocanon : Convention de commercialisation des parcelles ZM n°446, ZM n°459 et ZM n°460 situées 72 Grande Rue à Mirebeau

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ABROGE la délibération n° 2022-04-09 du 29 septembre 2022.

APPROUVE la convention de commercialisation avec la commune de Mirebeau sur Bèze pour la vente des parcelles ZM n°446, ZM n°459 et ZM n°460 situées 72 grande rue à Mirebeau sur Bèze, à l'association « La Boule Mirebelloise », représentée par Monsieur John MILANETTO pour une surface de 1 234 m² au prix de 20 000 € soit 16,21 € le m².

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

8. ZAE le Gourmerault : clôture du budget annexe au 31 décembre 2023

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la clôture du budget annexe de la ZAE le Gourmerault au 31 décembre 2023.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

9. Modification de la carte des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des emplois,

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions :

N. TASSIN indique qu'il ignorait l'existence d'un service mutualisé pour l'entretien des locaux.

Le Président précise que service existe depuis plusieurs années.

N. URBANO souligne la qualité du travail effectué par les agents du service entretien des locaux.

H.de SAINT SEINE demande le montant du coût facturé aux communes utilisatrices.

H. DURIER précise qu'est facturé le coût salarial chargé des agents mis à disposition auquel s'ajoute 1% du salaire de la coordinatrice des agents d'entretien.

10. Protection sociale complémentaire

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques prévoyance pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2025.

La procédure retenue est déclinée comme suit : Participation au dispositif du Centre de Gestion de la Côte d'Or pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par ce dernier.

DECIDE de confirmer la participation de 10 € mensuel brut par agent à la date d'effet de la convention.

La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité, soit, au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

B. PORCHEROT craint que la Communauté de Communes soit engagée définitivement dès la présente délibération avec le contrat du CDG21.

H. DURIER précise que la délibération proposée vise uniquement à autoriser le CDG21 à lancer un marché au nom de la Communauté de Communes et qu'une autre délibération interviendra en fin d'année sur l'adhésion ou non à ce marché.

11. Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 41 voix pour et 3 abstentions :

APPROUVE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

H. de ST SEINE demande si des représentants de la Communauté de Communes siègent à la CDCI.

Le Président précise qu'il siège en tant que titulaire et N. URBANO en tant que suppléant.

H. de ST SEINE demande qui siègera en représentation-substitution dans les syndicats.

A.MARNEF précise que ce sera des délégués élus par le Conseil communautaire.

12. Avis sur le projet d'implantation de 7 éoliennes sur la commune de Véronnes

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 12 voix pour, 17 voix contre et 15 abstentions :

EMET un avis défavorable sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Véronnes.

DEMANDE la prise en compte de la cartographie de la dynamique de population du Milan Royal.

AUTORISE le Président à notifier cet avis aux services préfectoraux.

Interventions :

R. De BRETTEVILLE fait part d'un mail du Président de l'association de la Vallée de la Vingeanne envoyé ce jour à l'ensemble des conseils municipaux : le projet se situant au milieu de la forêt, la Ligue de Protection des Oiseaux demande des études complémentaires

compte-tenu de la présence du Milan Royal sur la commune de Véronne qui est un axe privilégié, l'étude du conseil national de la protection de la nature est manquante. Il souhaite que soit ajouté dans l'avis du conseil communautaire la prise en compte de la cartographie de la dynamique de population du Milan royal.

C. BELLANT fait part de l'opposition de la commune de BOURBERAIN à ce projet : c'est le 2^{ème} projet éolien qui touche la commune avec 7 éoliennes visibles, sans prise en compte du Milan Royal ni des impacts sur la localisation en pleine forêt. La commune a délibéré pour interdire tout prêt bail à sa signature.

L. BOISSERROLLES souligne que la présence du Milan Royal va entraîner de longues études qui vont fortement retarder le projet.

13. Office de tourisme : fixation des prix d'objets mis en vente

Rapporteur : Henri LECHENET

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ADOpte** la tarification proposée ci-dessus.

DIT que la présente délibération est applicable à effet immédiat.

Interventions :

H. de ST SEINE demande quel est le prix d'achat des objets.

H. LECHENET précise que la Communauté de Communes fait une marge de 10% sur chaque objet.

14. Information sur la trésorerie

A la date du 20 juin 2024, la trésorerie s'élève à 637 041€ sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 56 326 € sur le budget annexe déchets ménagers avec tirage de 120 000 € sur la ligne de trésorerie

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

15. Questions diverses

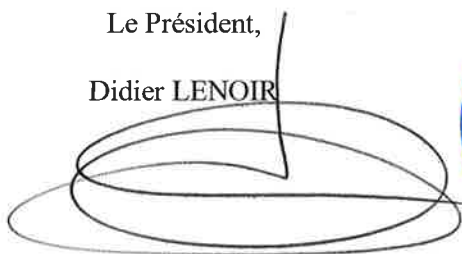
- C. BELLANT indique qu'un élu communal s'est blessé durant une activité pour la commune, l'assurance (la SMAB) ne le couvre pas. Il est envisagé de résilier le contrat. J-M ROSEY indique qu'à Groupama ce type d'accident est pris en charge.

Le prochain conseil communautaire aura lieu **le jeudi 10 octobre 2024 à Fontaine-Française.**

La séance est levée à 22h20

Le Président,

Didier LENOIR




Le secrétaire,

Nicolas URBANO

